



L'ENTRETIEN

Journal d'information des employé(e)s d'entretien de la STM

11 septembre 2025

La gestion sauvage de la STM se poursuit !!

PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN - CT

En avril dernier, dans un *Journal de l'Entretien*, le comité exécutif du Syndicat vous informait de la décision de la STM de convertir des postes 5/2 en postes 10/4 dans les centres de transport (CT).

L'agent de grief a immédiatement déposé un grief syndical afin de contester le changement des heures régulières de travail. Normalement, ce type de grief doit être traité de façon prioritaire et l'intention du comité exécutif était de le céder à l'arbitrage dès le mois d'octobre prochain.

Pourtant, en mai dernier, l'employeur nous a répondu qu'il rejetait le grief et qu'il n'avait aucune intention d'aller faire trancher le dossier en arbitrage prioritaire.

MÉCANICIENS DE VÉHICULES LOURDS ROUTIERS (MVLRL)

En juillet, toujours dans un *Journal de l'Entretien*, le comité exécutif vous faisait part des nouvelles décisions unilatérales de la STM ci-bas :

- Abolir l'ensemble des postes 12h de MVLRL pour les convertir en postes 10/4.
- Lancer un projet pilote au CT Mont-Royal en y abolissant tous les postes 10/4 pour les remplacer par des postes 5/2.
- Créer une nouvelle cédule 5/2, pourtant interdite sans entente par la convention collective.

Là aussi, l'agent de grief a déposé un grief syndical prioritaire pour contester l'ensemble de ces changements. Le comité exécutif a aussi demandé à la directrice exécutive, Marie-Chantal Verrier, de surseoir aux modifications, afin d'éviter de déplacer inutilement les salariées à deux (2) reprises si l'arbitre venait à nous donner raison.

Récemment, la directrice exécutive nous a confirmé par écrit qu'elle n'allait pas attendre. Les nominations devraient donc avoir lieu ce vendredi 12 septembre, avec un mouvement prévu pour le 12 octobre.

PRIORITÉ DE GRIEFS

Dans les deux dossiers ci-haut, il est clair pour la partie syndicale que les griefs doivent être entendus en priorité dès cet automne.

Cependant, dans un total déni de justice, la STM, plus inhumaine que jamais dans son histoire, continue plutôt à faire de l'obstruction au Syndicat.

Le comité exécutif a fait des représentations écrites auprès de la directrice exécutive des ressources inhumaines afin de trancher la priorité des à la prochaine date d'arbitrage prévue en octobre. Hier, la STM a fait un retour à l'effet qu'elle acceptait de faire trancher en arbitrage seulement la priorité des deux griefs en début 2026 et non pas le fond des deux litiges.

LA « CROSS » DE BELCHASSE

À l'automne 2024, le directeur du réseau des autobus, Dave Turriff, avait approché le comité exécutif du Syndicat pour discuter d'une lettre d'entente afin de déroger au calendrier de traitement, permettant à la STM une ouverture du CT Bellechasse en deux (2) phases.

Un projet de lettre d'entente a donc été demandé à l'employeur pour analyse, mais ce fut silence complet de la part des ressources inhumaines de la STM.

Plusieurs mois ont passé et l'Assemblée Générale s'est doté d'un mandat de non-collaboration en votant de ne plus conclure d'ententes modifiant la convention collective avec l'employeur afin de mettre de la pression sur la STM et de faire avancer la négociation.

Coïncidence? À la veille des vacances d'été, la gestion endormie de la STM se « réveille » et propose deux (2) options :

1. Procéder aux mouvements du dernier traitement des MVLR de 2025 en deux (2) temps : une partie en novembre, l'autre en janvier 2026.
2. Ouvrir huit (8) postes MVLR au CT Bellechasse au dernier traitement de 2025, puis forcer les salariés du CT Saint-Denis à poinçonner à Saint-Denis pour aller ensuite travailler au CT Bellechasse jusqu'au premier mouvement de 2026.

Nous avons répondu par écrit au directeur du RDA que ces deux options ne respectaient pas la convention collective qu'elles reprenaient en plus une demande patronale encore en négociation. Malgré cela, il a décidé d'aller de l'avant avec l'option no 2.

La nouvelle ligne hiérarchique de la haute direction tant des ressources humaines que de la gestion use de malhonnêteté et de sournoiserie pour arriver à ses fins sans tenir compte des droits de ses salariés et des impacts de ses décisions sur ceux-ci.

Restez à l'affût, nous vous tiendrons informés dès que nous aurons plus d'informations !

Notre solidarité, notre force !

Votre exécutif